

EN FRANCE

vement à la même date qu'en Algérie. Mais les conditions, toutes différentes, ne l'ont pas permis. Le manque de monteurs, ceux-ci, en majorité français, s'approprièrent à l'air en vacances — et le manque de locaux — nous obligeront de nous sommes dans un pays étranger — posséder une acuité particulière la nécessité d'une organisation plus méthodique et une définition plus claire des objectifs. Un échec aurait eu des conséquences plus graves dans ce pays où tout est fait pour débouler les énergies les plus saines.

Une commission centrale d'alphabétisation fut alors formée, composée de représentants de l'ambassade et des organisations nationales présentes à Paris. La mission se divisa en trois sous-missions : organisation, pédagogie et relations extérieures. A l'issue des consultations, se mêmes objectifs se retrouvèrent.

« Le travail de cette commission, sans doute positif puisque le novembre, la campagne d'alphabétisation était inaugurée officiellement au siège de l'Union locale la CGT, dans le 14^{ème} arrondissement à Paris.

Un premier bilan

Le journal « El Djazair », organe de nos compatriotes en France, vient de publier un premier bilan de cette alphabétisation. Un des progrès ont été réalisés, c'est le lancement de la campagne Europe. C'est ainsi que 72 centres sont ouverts rien que dans la région parisienne, portant à 240 le nombre de centres fonctionnant sur l'ensemble de la France. Plusieurs centres vont être installés dans le sud-ouest de la France et notamment à Bordeaux qui vont s'ajouter aux 33 de la région de Marseille, 30 dans le Nord, 35 dans le 70 dans la région de Lyon. Un nombre de plus en plus important de nos compatriotes participent à ces cours, ce qui permet de voir un succès appréciable. Les centres, ceux en particulier de la région parisienne, ont été ouverts, par l'AGTA, soit par la CGT. Le premier bilan de l'Union locale de la France française s'élevait, pour le trimestre de la Seine à 28 centres dans lesquels 152 monteurs assurent la formation de 2.000 travailleurs algériens.

CE SOIR, A LA CITE UNIVERSITAIRE

Meeting de solidarité avec le peuple sud-vietnamien

Le peuple sud-vietnamien sous la direction du F.L.N. du Sud-Vietnam a subi une lutte héroïque contre le régime nord-américain. Le comité international de solidarité aux étudiants du peuple vietnamien dont l'UNEA assure la présidence doit se réunir prochainement.

Dans ce cadre, le vendredi 7 février 1964 à 20 h. à la cité universitaire de Ben-Aknoum, sera organisée en présence de membres de la délégation en Algérie du F.L.N. du Vietnam et sous l'égide de l'Union Nationale des Etudiants Algériens (UNEA) un meeting de solidarité avec le peuple sud-vietnamien.

Une exposition de photos et de films et une projection de film concernant la lutte du peuple sud-vietnamien auront également lieu.

3.000 MOUTONS DE BULGARIE JOURD'HUI A ALGER

Les 3.000 moutons qui ont été achetés hier à Varna (Bulgarie) le bateau panaméen « Atlas » a parti aujourd'hui à 11 h. au port de l'Algérie.

Autre part, plusieurs milliers de moutons d'extradurée achetés à Agne pour l'Algérie ont été envoyés hier à Huelsva. Le cargo algérien transportant les moutons a quitté hier soir à destination d'Alger.

Le départ de la délégation chinoise des juristes qui a visité la Chine

Le départ de la délégation chinoise de douze juristes algériens conduite par le professeur Ben Ali est allé à quitter Canton le 5 pour regagner l'Algérie, au départ. La délégation a été conduite à la gare par le directeur général de la Cour de la province du Kouang-Toung, Louo Pei Yuan, vice-ministre et d'autres personnalités.

« Félicite les travailleurs de cette coopérative pour leur initiative républicaine, ferme et révolutionnaire, convaincus que seuls de tels actes positifs nous permettront de fortifier... »

Le même jour le secrétaire de l'UGTA examina cette prise de position et vota une motion dans laquelle...

LA CONFERENCE DE BACHR HADJ ALI

Organisée par l'Union nationale des Etudiants algériens et l'Union des Ecrivains algériens, une manifestation culturelle qui sera certainement appelée à avoir un retentissement sur la renaissance de notre musique nationale, a eu lieu hier soir à la salle Ibn Khaldoun.

L'importance du thème (« Qu'est-ce qu'une musique nationale ») d'ailleurs attiré un public tel que la salle s'est vite révélée trop petite.

Avant de donner la parole au conférencier, le vice-président de l'UNEA, Nourredine Zenine place la conférence dans son contexte.

« Il est un fait qu'il ne peut y avoir de révolution socialiste sans révolution culturelle. Or la musique est l'une des composantes de la culture.

« Depuis quelques temps un débat s'instaure : qu'est-ce qu'une musique nationale ? Quels sont ses caractéristiques ? Qu'implique-t-elle ?

« Voilà quelques unes des questions qui se posent sans cesse. C'est pour avoir une base de discussion et de réflexion que nous avons organisé cette conférence qui se place sous le signe :

« Le combat pour la culture nationale révolutionnaire ouverte à l'apport de la culture universelle ».

Bachr Hadj Ali prend ensuite la parole. Sa conférence fut marquée, au départ, par l'historique qu'il fit de la musique nationale. Successivement, il retraça les diverses influences, les divers modes qui ont concouru à son existence.

Les chants populaires

Et Hadj Ali de faire la distinction entre la musique religieuse et la musique profane.

Au sujet de la première, il rappela les occasions auxquelles on y avait recours, les veillées funébres, etc.

Pour ce qui est de la musique profane, Hadj Ali fit remarquer qu'elle pouvait être folklorique, patriotique ou bien exalter le travail, restituer la douleur de l'exil, etc.

Citant Bela Bartok, selon lequel « les chants populaires ont une résonance particulière chez les peuples asservis », Hadj Ali parla du chant populaire dans les campagnes de notre pays : Il est épre dans l'Oranie, devait-il noter, simple dans l'Algérie, stylisé enfin dans le Constantinois.

Comparant le chant berbère à la musique berbère, il dit de cette dernière qu'elle était moins riche mais plus mélodieuse. L'orateur parla alors de la musique citadine « créations légères, souvent ruisseau de grâce » et de celle, plus élaborée qui fut en vogue à Tiemcen.

Quant au classique, les explications de Hadj Ali abondèrent, sur les divers mouvements qu'elle comporte, en soulignant notamment que « ceux qui le méprisent ou l'ignorent ont tort ».

Mettant l'accent sur le fait que « l'art d'une époque décadente, n'est pas forcément décadent », l'orateur en vint à l'avenir de la musique algérienne, et aux chances que lui donne le socialisme.

Il a fait à Bachr Hadj Ali faire le point de la situation de la musique algérienne à l'heure actuelle, d'abord, l'orateur mit en relief les tâches et handicaps dont elle hérite et souffre :

- 1) N'étant pas écrites, les œuvres monumentales de la musique andalouse n'ont pu se perpétuer.
- 2) Par le fait de la colonisation, les chances même de transmission orale sont amoindries.
- 3) L'interprétation n'a pas toujours été avec bonheur restituée des œuvres dignes de ce nom.

Si bien donc, que la musique nationale s'est trouvée sujette aux influences étrangères et non des meilleures : les influences arabe et égyptienne, par exemple.

A ce propos, Hadj Ali souligna : « Il faut aimer les musiques française et égyptienne si elles sont vraiment bonnes, sinon, on doit les rejeter ».

« Ce sont donc de « mauvaises habitudes » qui ont influencé la musique nationale moderne, prétendent d'ailleurs, « par quasi modernisme », s'est indigné Mr Hadj Ali.

Malgré ces « habitudes », deux genres valables ont résisté : les chants du Sud et des Hauts-Plateaux et le chant chabli (Alger et Blida). Au profit de jobsurs visant à court terme, à réduire le personnel de la société et à long terme, à liquider purement et simplement...

L'intéressement matériel

Si donc la motion des travailleurs de la Cobliscal n'est pas passée inaperçue et constitue au contraire le sujet de commentaires variés c'est qu'elle est importante à plus d'un...

Ce sont ces genres qu'il faut sauvegarder, c'est notre héritage musical qu'il faut conserver, sans pour autant que ses partisans ne veuillent le garder figé.

Et Hadj Ali de poser le problème : « Comment pouvoir rattraper le retard de plusieurs siècles sur l'Europe, en gardant à notre musique son caractère spécifique ?

Il faut, poursuit-il, faire connaître la musique chabli par radio, télévision, disques et encourager les formations chorales dans les écoles, et même dans les usines. Ainsi peu à peu seront créées de nouvelles habitudes auditives. Cela, pour Hadj Ali, va de pair avec l'alphabétisation.

Le fond berbère et andalou est, peut-être, un point de départ valable. Il peut représenter l'élément stable que l'on retrouve à la base de toute musique valable. Il faut aussi faire connaître les grandes musiques étrangères.

Il s'agit donc de rééduquer l'oreille.

« Peut-on dire, demande Hadj Ali, que l'effort, accompli par la radio et la télévision, soit suffisant ?

« Non, répond-il, et de critiquer, à travers de multiples exemples relevés, la radio et la télévision.

« Mais cette critique, reprend l'orateur, je la veux constructive. Nous avons à créer un style national. »

Il recommande vivement aux orchestres classiques de ne plus utiliser l'accordéon.

Hadj Ali pourrait :

« L'art ne doit pas être replié, refermé sur lui-même. Il doit s'extérioriser pour atteindre les hommes et leur sembler « utile ».

Ainsi, on en arrive au rôle de socialisme dans la musique nationale.

Bachr Hadj Ali cite alors quelques exemples de grandes œuvres musicales occidentales, nées de l'horreur de la guerre, de la misère, en somme de sentiments qui touchent une collectivité et, plus, l'humanité.

Il n'est pas possible, affirme Hadj Ali, de composer, d'innover, en ignorant le sous-développement, le problème de la faim, les réalités économiques et sociales de notre pays.

« La loi de paix, en effet, ne s'apparente-t-elle pas à la recherche d'harmonie et de beauté ? »

« Le socialisme, devait conclure Bachr Hadj Ali, permettra seul à celui de nos enfants qui porte en lui, disons un Mozart, de le devenir pleinement. »

« L'art ne doit pas être replié, refermé sur lui-même. Il doit s'extérioriser pour atteindre les hommes et leur sembler « utile ».

Ainsi, on en arrive au rôle de socialisme dans la musique nationale.

Bachr Hadj Ali cite alors quelques exemples de grandes œuvres musicales occidentales, nées de l'horreur de la guerre, de la misère, en somme de sentiments qui touchent une collectivité et, plus, l'humanité.

Il n'est pas possible, affirme Hadj Ali, de composer, d'innover, en ignorant le sous-développement, le problème de la faim, les réalités économiques et sociales de notre pays.

« La loi de paix, en effet, ne s'apparente-t-elle pas à la recherche d'harmonie et de beauté ? »

« Le socialisme, devait conclure Bachr Hadj Ali, permettra seul à celui de nos enfants qui porte en lui, disons un Mozart, de le devenir pleinement. »

A LA SOCIETE «BERYL ALGERIE» ACCORD SUR UN PROTOCOLE

Suite à une grève engagée vendredi dernier, un protocole d'accord est intervenu mercredi entre la direction de la société Beryl-Algérie et le Comité d'entreprise assisté du secrétaire de la Fédération des travailleurs d'Alger et en présence de l'inspecteur du travail de la 5^e section d'Alger.

Ce protocole prévoit :

- 1) La durée du travail sera de 44 h. aux dépôts et de 40 h. au siège, 1, boulevard Anatole-Francois, à Alger, à la fin du Ramadan.
- 2) Les salaires resteront ce qu'ils sont.
- 3) La réévaluation des salaires sera étudiée avec le Comité d'entreprise.
- 4) Le problème des jobsurs (revendeurs-distributeurs), sera réglé sous la forme suivante :
 - a) Les Agences qui ont provoqué le conflit seront examinées.
 - b) Le passé des jobsurs sera revu.

Pour l'ensemble, un protocole dans la mesure où un accord intervient, sera présenté et ratifié par l'inspecteur du Travail.

Rappelons que le conflit qui opposait les travailleurs à la société, avait pour origine les décisions prises arbitrairement par la direction générale, sans avoir consulté, au préalable, le comité d'entreprise par crainte de l'opposition de ce dernier.

Ces décisions, dont la plus grave consistait dans la liquidation d'agences comme celles d'Alger et de Blida), au profit de jobsurs visant à court terme, à réduire le personnel de la société et à long terme, à liquider purement et simplement...

Autogestionnaire, pour stimuler le développement à la bonne marche de l'entreprise et au développement de la production et de la productivité.

Les deux notions sont inséparables, complémentaires et la remise en question de l'une peut entraîner la suppression de l'autre.

Les promoteurs de la motion de la Cobliscal dont les intentions sont louables ont-ils examiné tous les aspects du problème et réfléchi à toutes les répercussions en chaîne que peut entraîner leur suggestion ?

En effet, l'autogestion est une et on ne peut l'appliquer selon des principes différents dans l'industrie et dans l'agriculture. Dans ce dernier secteur économique le congrès des travailleurs de l'autogestion d'octobre dernier s'était prononcé nettement sur ce point de la nécessité de l'intéressement matériel. De plus, devant les doléances des ouvriers agricoles qui réclamaient l'augmentation de leur rémunération journalière, le gouvernement par le biais du président de la République et du ministre de l'Agriculture a indiqué clairement aux travailleurs que l'indemnité actuelle de 700 F par jour ne constitue qu'une avance sur la part des bénéfices qu'ils doivent percevoir en fin d'exercice. C'est dans cet esprit que le gouvernement avait donné des instructions aux organismes intéressés de hâter l'apparement des comptes des exploitations agricoles autogérées.

Déterminer d'abord les bénéficiaires

Le problème de la participation aux bénéfices sera discuté au prochain congrès de l'autogestion industrielle. Les travailleurs de ce secteur auront à donner leur avis mais ce n'est pas à ce congrès que doit être prise une décision car c'est là un problème d'ensemble qui intéresse au plus haut point les ouvriers des autres secteurs autogérés et particulièrement le plus important, celui de l'agriculture.

Cecl dit, les travailleurs de telle ou telle exploitation ou entreprise autogérée peuvent, en toute connaissance de cause, décider d'abandonner tout ou partie de leur revenu propre, mais ils ne peuvent disposer de tous les bénéfices de l'entreprise.

Le décret du 28 mars 1963 déterminant les règles de répartition du revenu destine les bénéfices en deux directions : les prestations à la collectivité nationale et le revenu propre des travailleurs.

Les prestations à la collectivité nationale sont elles-mêmes destinées à l'alimentation de 3 fonds différents : le fonds d'amortissement financier de l'exploitation ou de l'entreprise autogérée, le fonds national d'investissement et enfin le fonds national d'équilibre de l'emploi. Le montant, les modalités de versement de ces divers prélèvements ainsi que le statut de ces fonds ne sont pas encore déterminés.

On ne peut donc savoir pour le moment quelle est la part des travailleurs aux bénéfices réalisés s'il y a bénéfices et si les textes réglementaires prévus par les décrets de mars ne sont pas pris en compte, c'est qu'on ne connaît pas pour le moment le bilan financier de l'autogestion.

L. K. (A suivre).

piement la firme, par la vente des stocks de réserve et l'achat de produits étrangers et la production intérieure de la société.

Les travailleurs reprochaient, d'autre part, à la direction d'appliquer des politiques des salaires discriminatoires vis-à-vis du personnel algérien et de ne guère se soucier du relèvement du niveau technique des travailleurs algériens comme le prévoit la législation sociale en vigueur.

ALGER
son directeur

REDACTION
2 rue Berlioz
ALGER

ADMINISTRATION-PUBLICITE
à rue Jean-Rousseau
ALGER

TELEPHONE TOUS SERVICES
63.24.48 - 64.67.41 et 64.64.06

Directeurs
Boualem KHALFA
Mouf ALLEG

Rédacteur en chef :
Abdelhamid BEZHINE
Bureau à Paris :
64 rue Richelieu (2^{ème})
Tél. - Rio 03.52

Edité par le S.E.A.R.
Le gérant : Goussoum DAHMANN
Société Nationale des Entreprises de Presse

7 Fév. 64